

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°46 hiver 2019

L'éditorial du maire

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes entrés en période préélectorale pour les élections municipales de mars 2020. Afin de respecter l'article L52-1 du code électoral, qui limite l'utilisation de tout procédé pouvant être interprété comme ayant une finalité de propagande électorale, cet éditorial sera volontairement court et concis.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de réfection de la voirie ont commencé rue des Moulins. La rue des Tilleuls et des Fours suivront début 2020. Malheureusement la découverte d'un câble haute tension affleurant la route au niveau du N°3 de la rue des Moulins devrait engendrer des retards pour cette portion. La société ENEDIS responsable du réseau électrique a été avertie pour remédier au problème car ce câble devrait être enterré à au moins 50 cm de la surface.



En début d'année, la commune a acquis une caméra thermique BOSCH GTC400C pour contrôler tous les bâtiments communaux afin de répertorier leurs points faibles pour d'éventuels travaux d'isolation.

Pour tous les ulmois qui le souhaiteraient, je me propose de venir contrôler leur isolation afin d'en découvrir les points faibles. Cette opération est vraiment efficace lors de températures extérieures négatives.

A noter également la prochaine campagne de destruction de frelons asiatiques à partir de mars.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année. Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Vœux communaux le vendredi 10 janvier à 20h30 à la salle des fêtes du Mousseau.
- AG du Comité des Fêtes le vendredi 17 janvier à 20H30 à la salle des fêtes du Mousseau.
- Soirée « fouées » de Familles Rurales sur le thème Vintage le samedi 08 février 19H30 à la salle de la Maligny - réservations au 02 41 67 00 65. Accueil jusqu'à 21H
- Randonnée pédestre et VTT de l'A.P.E. le dimanche 23 février aux Ulmes.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 14 mars à la salle de la Maligny.
- Repas communal des aînés le dimanche 19 avril à la salle des fêtes du Mousseau.
- Soirée « Théâtre/Cabaret » de Familles Rurales en février ou mars à la salle des fêtes du Mousseau

Informations diverses

- La directrice de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2017 est en cours pour la rentrée de septembre 2020.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès des services techniques de la commune ou au secrétariat de la mairie.
- Pour mémoire, les prochaines dates de collecte des déchets ménagers.

Jeudi 26 décembre - Mercredi 08 janvier - Mercredi 22 janvier
Mercredi 05 février - Mercredi 19 février - Mercredi 04 mars

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40

Courriel: mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

Elections municipales des dimanches 15 & 22 mars 2020

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

> RAPPEL

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter un ou plusieurs noms à condition qu'ils figurent sur la liste des personnes candidates affichée dans le bureau de vote ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Il n'est pas possible de voter valablement pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Notre commune est représentée au sein de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire par 2 conseillers communautaires (1 titulaire et un suppléant).

Repérage de la fragilité

Chacun d'entre nous, s'accorde à constater l'importance de la prévention afin d'améliorer la qualité de vie, rester actif le plus longtemps possible et prévenir la perte d'autonomie.

L'avancée en âge est inexorable mais prévisible, vieillir est une chance, bien vieillir est une priorité.

La fragilité n'est pas une fatalité. Il est des situations sur lesquelles il est possible d'agir précocement.

Face à cet enjeu d'avenir, l'Association Coordination Autonomie en lien avec les élus, les professionnels, les bénévoles, les habitants citoyens proposent « la carte postale », un outil simple de communication auprès du grand public.

L'objectif est de démultiplier les actions de repérage de la fragilité sur notre territoire et d'agir en plus grande convergence.

- Un référent « repérage de la fragilité » est nommé dans chacun des territoires de proximité de l'agglomération Saumur Val de Loire.
- Des « distributeurs relais » (CCAS/pharmaciens/coiffeurs/Centre socio culturel/commerçants, etc..) se sont déjà engagés dans l'action lors de la journée du 14 novembre dernier.
- Des « distributeurs citoyens », habitants des communes du territoire ont également répondu positivement.

Le maillage du territoire du grand saumurois implique la mobilisation de tous et la nécessité de faire ensemble.

Si vous souhaitez nous rejoindre, renseignez-vous auprès de Gaby HUBERT- tél : 47 62 22 66, ou de la Coordination Autonomie tél : 02 41 83 22 20 direction@coordination-autonomie.fr

Suite des articles de Mme DANJOU: Le RAM

Les **Relais Assistants Maternels** sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants (es) maternel (les) et des professionnels (les) de la petite enfance. Les animatrices accompagnent les parents dans le cadre de l'élaboration du contrat avec l'assistante maternelle.

En tant que professionnelles nous rencontrons tout type de contrats et chaque cas est particulier : horaires atypiques, jours d'accueil irréguliers, différents horaires pour un même enfant.

Les animatrices des RAM proposent des temps d'animations pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents. Elles organisent des ateliers d'éveil des 5 sens ou des sorties : le transvasement, des comptines, des chansons, la semaine du goût, la chasse aux œufs de Pâques, des ateliers de motricité.

Quand les parents choisissent un mode de garde chez une assistante maternelle, ils prennent rendez-vous avec l'animatrice du RAM pour finaliser les démarches administratives.

Les parents donnent leur accord à l'assistante maternelle pour qu'elle puisse se déplacer avec son véhicule à toutes les sorties organisées par l'animatrice. Donc, plusieurs fois par mois, les enfants peuvent jouer avec d'autres enfants, acquérir les règles de la collectivité : se dire bonjour, au revoir, merci, savoir être attentif pendant la lecture, se prêter les jouets, apprendre à respecter l'autre et à se faire respecter. Les ateliers du RAM sont des lieux de socialisation, d'épanouissement et d'expression pour les tout-petits.

Avec certaines activités, ils développent leurs 5 sens : le toucher avec le transvasement, le dessin, la peinture, l'odorat et le goût avec la semaine du goût. Grâce à l'ouïe, ils développent leur langage.

Pour la nounou, l'animatrice et les autres assistantes maternelles, c'est un temps d'échange et de professionnalisation. Avoir recours à d'autres professionnelles rompt l'isolement. Le

RAM est une structure indispensable pour pouvoir exercer leur métier dans de très bonnes conditions, comme un médiateur entre elle et les parents. Sans elles ce merveilleux travail ne pourrait avoir lieu.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année avec votre famille et tous ceux que vous aimez.

Assistante Maternelle

Nadine DANJOU



RAPPEL: Depuis janvier 2016, la commune des Ulmes adhère et participe au fonctionnement du RAM du Canton de Saumur Sud sous l'égide du "Syndicat de Communes de la Côte". (Voir bulletin n°35)

AFRIEJ: accueil des ados

FOYER DES JEUNES collégiens/lycéens

DISTRE, CHACE & ROU-MARSON

Période Scolaire (Selon les lieux) :

Mercredi : 14h-19h

Vendredi : 18h-23h

Samedi : 14h-19h

Vacances scolaires : Du Lundi au Jeudi de
10h à 19h et Vendredi 10h à 23h

06.99.25.99.38



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

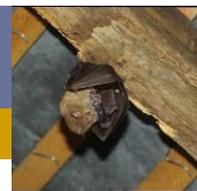
Les Chauves-souris, belles de nuit

Elles sont discrètes, agiles, vivent tout autour de nous et constituent des alliées indispensables... ce sont les chauves-souris. Le territoire du Parc Loire-Anjou-Touraine accueille 22 des 34 espèces répertoriées en France. Pesant seulement quelques grammes, ces mammifères volants sont très vulnérables, notamment de décembre à mars, période d'hibernation.

Des alliées à protéger

Les chauves-souris ou chiroptères sont de petits mammifères surprenants, les seuls capables de voler. Elles sont des alliées de choix pour lutter contre les invasions d'insectes : moustiques, mouches, papillons de nuits et autres scarabées composent leur menu favori. Une Pipistrelle commune de 5 grammes peut consommer jusqu'à 3 000 insectes par nuit ! Pour chasser, elles émettent des ultrasons qui vont se répercuter sur les obstacles environnants. L'écho leur renvoie une image en trois dimensions et leur permet d'identifier les proies tel un radar.

Malgré leur apparente abondance, ces petits animaux sont menacés d'extinction. Tous bénéficient d'un statut de protection. Les détruire ou dégrader leurs habitats est donc interdit. Quelques gestes simples peuvent aider à les protéger, notamment à l'approche de l'hiver. Lorsque la température baisse et que la nourriture se fait plus rare, elles entrent en période d'hibernation. Elles trouvent alors refuge, en majorité dans les caves, arbres creux... Pour éviter tout dérangement pouvant leur être fatal, décalez l'entretien de vos cavités à une autre période. Vous pouvez aussi installer des gîtes artificiels ou préserver des ouvertures vers les greniers et combles : à la fin de l'hiver, elles y migreront pour se reproduire et mettre bas.



À bas les préjugés !

Les chauves-souris ne sont pas des vampires et ne sucent pas le sang ! Elles ne s'accrochent pas non plus dans les cheveux. Contrairement aux idées reçues, elles ne sont pas une menace pour nos habitations. Elles ne font pas de nid et ne rongent pas les matériaux.



En savoir plus

Vous observez des chauves-souris chez vous ? Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine peut vous conseiller pour une bonne cohabitation et vous guider vers les bons interlocuteurs.

Contact PNR : 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr